

Compte rendu de l'Assemblée générale

Salle de la Mezzanine
Maison dans la Vallée
rue du Vieux-Ru - 77210 Avon
samedi 25 mars 2017, à 9 h 30



Fontainebleau

ALLOCUTION D'ACCUEIL

PAR LE PRÉSIDENT DENIS BAUCHARD

Le président salue les personnalités présentes ou représentées, notamment le sous-préfet de Fontainebleau, Jean-Marc Giraud, le président de la communauté d'agglomération, Pascal Gouhoury, les maires de Fontainebleau, Avon et Samois, de même que le directeur des Routes du département. Il souhaite la bienvenue au nouveau directeur de l'agence de l'Office national des Forêts, Île-de-France-est, Pierre-Édouard Guillaïn, et rappelle l'excellence des relations entre l'ONF et l'Association, notamment à travers les trois comités qui assurent la gouvernance de la forêt. Il remercie pour leur appui et leur soutien les principaux partenaires des AFF : l'État, le conseil départemental, la communauté d'agglomération, les communes du pays de Fontainebleau avec lesquelles un véritable partenariat a été mis en place, et l'ONF. Il salue également les représentants des nombreuses associations amies avec lesquelles des coopérations ou des activités conjointes sont organisées. Il cède la parole au secrétaire général, Jean-Claude Polton, qui présente le rapport d'activités.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

PAR JEAN-CLAUDE POLTON SECRETÉIRE GÉNÉRAL

1. PARTICIPATION AUX COMITÉS ET COMMISSIONS

1.1. Gouvernance de la forêt de Fontainebleau

Les trois comités qui assurent cette gouvernance – comité des usagers, comité de pilotage et comité Natura 2000, se sont réunis le 27 janvier.

Le comité des usagers a entériné les ajustements examinés précédemment du périmètre de protection défini en 2002. Le président a confirmé au commissaire enquêteur l'attachement de l'Association au plein respect du statut de forêt de protection. L'Association a limité son avis favorable aux seules modifications de portée marginale ou constituant une régularisation d'une situation de fait et a donné son accord à la création de nouveaux giratoires justifiés par des raisons de sécurité routière, de même que la mise en place d'une aire de co-voiturage.

Le comité de pilotage Fontainebleau forêt d'Exception a évoqué, à la demande des AFF, le problème de la pro-

preté en forêt. Un bilan de la situation et des mesures déjà prises a été fait par le directeur de l'ONF qui a annoncé la signature d'une convention entre le SMITOM-LOMBRIC et l'ONF. Notre représentant s'est félicité de la signature de cette convention : il s'agit d'un pas dans la bonne direction, mais cette convention ne saurait résoudre les problèmes de fond. L'Association demande que la nouvelle communauté d'agglomération se saisisse de ce dossier majeur.

1.2. Patrimoine mondial de l'UNESCO

L'Association participe aux travaux de la mission mise en place par le maire de Fontainebleau (comité de pilotage et comité scientifique) pour l'inscription de la forêt de Fontainebleau au Patrimoine mondial de l'UNESCO, en extension du château (inscription en 1981).

2. ACTIONS EN FORÊT

2.1. Travaux de balisage et d'entretien des sentiers de promenades (200 km)

La commission Terrain (CT), qui regroupe 65 bénévoles, a accueilli 11 nouveaux membres en 2016.

- Création d'un circuit VTT n'empruntant pas les sentiers Bleus, en accord avec l'ONF et les associations de vététistes (départ de la Croix d'Augas).

- Reprise de l'entretien des sentiers des Amis de Samois, qui seront désormais balisés en bleu.

- Signature d'une convention avec l'ONF pour le dégagement des points de vue. Un Groupe d'intervention rapide AFF (GIRAFF) a été créé et équipé afin de procéder aux différents travaux (coupes d'arbres, restauration des marches anti-érosion et décapage des tags).

- L'équipe du sentier des 25-Bosses a équipé chaque bosse d'un panneau indiquant le numéro de la bosse (à la demande du SDIS et de l'ONF) et continue à mener des travaux anti-érosion dans les zones fragiles des Trois-Pignons et du Belvédère.

2.2. Inventaire et protection du patrimoine forestier (CT)

Le Groupe des arbres remarquables (GAR). Au 1/1/2017, 1 017 arbres remarquables et 96 candidats sont inventoriés, soit un total de 1 113 arbres « réservés ». Le GAR prévoit la publication de cinq carnets de dix promenades à la découverte des arbres remarquables, avec environ 150 arbres par carnet, soit 750 arbres au total. Le premier carnet,

constituant un prototype, est sorti en mars 2017.

Commission Carrières et carrières (Ccc). Deux abris de carrières ont été entretenus dans la forêt de Fontainebleau et les carrières du Coquibus ont été étudiées. La commission a guidé plusieurs groupes en forêt (visite des carrières du Long-Boyaou dans le cadre d'une journée organisée par l'ONF, animation de la Journée du baliseur dans le Rocher-Fourceau).

2.3. Les problèmes de propreté

L'Association a publié un « Cahier noir » alertant les autorités sur la dégradation de la propreté en forêt, d'autant que l'Observatoire de la forêt avait suspendu temporairement son fonctionnement. Ce cahier a été approuvé par dix associations amies engagées à nos côtés dans la défense du massif forestier de Fontainebleau (opérations de ramassage des déchets et participation à la Semaine européenne du développement durable). Cette mobilisation, largement relayée dans la presse, a reçu un accueil favorable auprès de nombreux élus.

3. CONNAISSANCE DE LA FORÊT

3.1. Promenades guidées

En plus des promenades de découverte de la forêt (24), des promenades réservées aux adhérents ont été organisées, un jeudi par mois, à partir d'octobre 2016. L'annonce et les comptes rendus de ces promenades sont consultables sur notre site Web. Dans le cadre des promenades à la demande, nous avons organisé deux promenades-découvertes pour des associations caritatives et une promenade d'étude pour des responsables de l'environnement de la République de Mongolie intérieure (Chine).

3.2. Communication

Notre site Web, sécurisé et rénové, est mis à jour en fonction de l'actualité. Un compteur du nombre d'accès apparaît maintenant sur la page d'accueil du site (plus de 67 000 visites depuis le 1^{er} janvier 2017). Nous poursuivons la traduction en anglais de certains articles du site. Les sauvegardes et les mises à jour de « Joomla » sont réalisées chaque mois. Les relations avec la presse écrite locale ont été régulières et nous avons répondu aux demandes de la télévision (TF1, France 2, France 3-Île-de-France, BFM-TV).

3.3. Publications

Nos publications (*la Voix de la Forêt* 2016 et *la Feuille Verte*) sont régulière-

ment envoyées aux adhérents, ainsi que le *Cahier des AFF* n° 2, intitulé « les Grès de Fontainebleau. Carrières et carriers », qui fait la synthèse des connaissances sur le sujet, et qui est le fruit du travail collectif de deux commissions de l'Association (Carrières et carriers/Communication).

3.4. Manifestations

Notre participation aux Forums des associations organisés dans les communes nous a permis de faire connaître notre Association et ses activités auprès du grand public. Une équipe de la Ct était présente avec le barnum à plusieurs manifestations de VTT ou Trail pour faire connaître nos points de vue.

3.5. Actions en direction des jeunes

Nous avons guidé des élèves du primaire lors de promenades de découverte de la forêt et répondu à des demandes d'étudiants dans le cadre de leurs recherches. En décembre, nous avons aidé à la conception du spectacle donné au château de Fontainebleau par la troupe « Les Arlequins » (*Les Secrets du Grand Veneur*).

3.6. Exposition itinérante

Sous le titre « l'Homme et la forêt, mille ans d'histoire commune » dix-sept panneaux déroulants ont été conçus, en partenariat avec l'ONF, la Réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais, avec l'aide de la direction principale des Routes du département de Seine-et-Marne. Elle sera inaugurée à Fontainebleau avant d'être proposée aux communes de la région.

4. RELATIONS EXTÉRIEURES

4.1. Ministère de l'Environnement (MEDDE)

L'Association est intervenue dans le cadre du séminaire national organisé par le conseil départemental de l'Environnement et du Développement durable : « Regards sur la forêt de Fontainebleau. Des chasses royales à la forêt périurbaine » (9 et 10 juin 2016).

4.2. Le département de Seine-et-Marne

Voir plus haut (SDIS et DPR).

4.3. Les communes

L'Association, qui a participé à diverses manifestations locales (animations, ramassage des déchets), remercie les communes qui lui ont apporté leur soutien, notamment financier.

4.4. Les associations amies

Des promenades conjointes ont été organisées avec les Amis et Mécènes du château de Fontainebleau, l'Association des Amis du patrimoine du canton de La Chapelle-la-Reine, R. L.-Stevenson-à-Grez... Nous avons soutenu les campagnes d'arrachage du phytolaque (raisin d'Amérique) menées par l'association ASABEPI. Les AFF ont participé aux journées d'études de la Fédération nationale des sociétés d'amis des forêts (Senonches, les 29 et 30 septembre : « À l'écoute des usagers et des gestionnaires de la forêt »). Nous avons reçu nos amis belges de la forêt de Soignes, du 20 au 22 octobre : cette rencontre a été, comme d'habitude, instructive et chaleureuse.

RAPPORT FINANCIER PAR BERTRAND DEHELLY VICE-PRÉSIDENT ET TRÉSORIER

Les recettes de l'exercice 2016 ont été marquées par plusieurs faits importants

Le *Guide des sentiers* rencontre toujours un bon succès avec des ventes qui se sont élevées à 907 exemplaires. Les cotisations sont stables avec 813 adhérents à jour de leur cotisation, mais une légère progression en montant, passant de 20 635 € à 21 651 € due à un plus grand nombre de cotisations ménages et bienfaiteurs. Les subventions de collectivités locales diminuent fortement (- 1160 €, soit - 34 %) ce qui est préoccupant si cette tendance se confirme dans les années à venir.

À noter particulièrement une recette exceptionnelle de 8 080 €, indemnité d'expropriation pour utilité publique d'un terrain de 1,6 ha appartenant à notre Association en forêt près de Recloses. Ce terrain avait été acquis en deux fois, en 1990 et en 1994, par notre Association pour faire obstacle à une opération immobilière. Nous nous réjouissons que ce terrain soit maintenant intégré à la forêt domaniale. Ce terrain était évalué, dans nos comptes, à 1 631 € ; nous bénéficions ainsi d'une plus-value de 6 449 €.

Les charges

La variation des stocks comptabilise le prix de revient des *Guides* vendus en 2016 pour 4 250 €. Les dépenses de

services extérieurs sont stables. À noter cependant la réparation de la croix de Guise qui, vermoulue, s'était abattue un soir de grand vent, que notre Association a prise en charge pour 1 680 €. Nos dépenses de fonctionnement sont comparables à celles de l'exercice précédent. On remarquera la publication d'un nouveau *Cahier des AFF* consacré aux grès à Fontainebleau et aux carrières et carriers pour un montant de 2 512 €. Le chiffre des charges exceptionnelles de 1 631 € est la valeur comptable du terrain cité plus haut. Le résultat est excédentaire à 1 216 € principalement à cause de la plus-value sur l'expropriation de notre terrain de Recloses. Sans cette plus-value notre fonctionnement aurait été en déficit, c'est pourquoi nous soumettons à l'approbation de cette assemblée générale une augmentation de la cotisation.

Contribution de nos bénévoles

Nous évaluons, à titre indicatif et hors comptabilité, à 6 000 heures le temps passé par nos 80 bénévoles actifs. Ce qui donnerait, évalué à 10 € de l'heure environ, une contribution gratuite de 60 000 €.

Le bilan au 31 décembre 2016

Il présente toujours une grande solidité avec des fonds propres de plus de 90 000 €. Ces ressources proviennent des deux donations reçues, d'une part, de M^{lle} Rebois et, d'autre part, de M^{lle} Moncel. Ces ressources ont été employées en priorité pour des opérations exceptionnelles pour la forêt comme le reboisement d'une parcelle, la réparation de la croix de Guise, la réédition de notre *Guide* et la publication du *Cahier des AFF* sur les grès. Nous n'entendons pas utiliser ces ressources exceptionnelles pour le fonctionnement courant de notre Association mais pour des opérations exceptionnelles.

Le Budget 2017

Il prévoit une stabilité de nos dépenses de fonctionnement. Cependant, d'importantes dépenses exceptionnelles (matériel pour notre exposition « l'Homme et la forêt... », équipement pour notre groupe d'intervention GIRAFF, panneaux de mise en valeur des sentiers Bleus et achat d'un nouvel ordinateur), qui ne relèvent pas de notre fonctionnement courant, seront financées par un prélèvement sur nos fonds propres et par un appel au mécénat.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2016

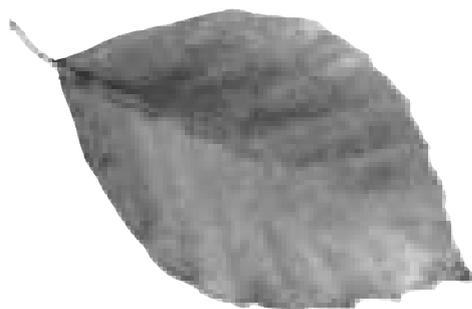
ACTIF	2016	2015
IMMOBILISATIONS		
Terrains	0	1 631
Immobilisations (valeur nette)	838	1 073
STOCKS		
Stocks de marchandises (valeur nette)	4 738	8 988
CRÉANCES		
Créances clients (libraires)	493	1 348
DISPONIBILITÉS		
Titres Caisse d'Épargne	20 000	20 000
Crédit Agricole	13 477	-
Livret Association	75 111	74 552
Compte Caisse d'Épargne	6 535	12 184
Compte Banque postale	3 283	3 560
Caisse	567	460
TOTAL	125 042	123 796

PASSIF	2016	2015
FONDS ASSOCIATIF ET RÉSERVES		
Réserves	17 053	17 053
Report à nouveau	75 768	74 276
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	1 216	1 492
PROVISIONS		
Provisions pour charges	28 500	28 500
DETTE FOURNISSEURS	2 475	2 475
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	30	0
TOTAL	125 042	123 796

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2016

PRODUITS	2016	2015
VENTES		
Ventes de guides et publications	9 815	11 202
Frais de port facturés	305	384
Autres produits annexes	4	8
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
Cotisations	21 651	20 635
Subventions	2 240	3 400
Subvention exceptionnelle	0	3 000
Produits divers et dons	2 218	4 295
Dons	1 621	3 600
PRODUITS FINANCIERS	909	1 014
PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 080	0
REPRISE DE PROVISIONS		
Reprise de provision	0	2 500
TOTAL	46 843	50 038

CHARGES	2016	2015
ACHATS		
Achats et variations de stock	4 250	6 443
Achat de matériel de balisage	1 691	1 144
Électricité	378	422
Fournitures administratives	1 614	1 785
SERVICES EXTÉRIEURS		
Loyers et charges et locations	5 108	5 152
Entretien et maintenance	1 034	828
Réparation de la croix de Guise	1 680	0
Assurance multirisque	289	282
Documentation	80	174
AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS		
Honoraires du commissaire aux comptes	2 424	2 424
Publicité communication	2 783	1 756
Publication <i>la Voix de la Forêt et la Feuille Verte</i>	6 670	5 997
Publication Cahier des AFF n° 2 « les Grès à Fontainebleau »	2 512	0
Déplacements et réceptions	6 296	5 691
Promenades guidées	177	118
Téléphone et affranchissements	5 440	5 169
Frais bancaires	107	127
Cotisations	1 172	1 062
Impôts	56	39
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 631	2 424
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
Amortissements	235	509
Provisions pour charges	0	7 000
RÉSULTAT EXCÉDENTAIRE	1 216	1 492
TOTAL	46 843	50 038



BUDGET 2017

RECETTES	Budget 2017	2016
VENTES		
Des guides et publications	9 500	9 815
Autres produits	300	309
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
Cotisations	21 400	21 651
Subventions des collectivités locales	2 000	2 240
Dons et mécénat	500	1 621
Dons de leurs frais par les bénévoles	0	2 218
PRODUITS FINANCIERS	300	909
PRODUITS EXCEPTIONNELS (expropriation terrain)	0	8 080
Reprise provision charges	17 000	0
TOTAL DES RECETTES	51 000	46 843

DÉPENSES	BUDGET	2016
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Loyer et charges	5 100	5 108
Autres charges (électricité, informatique, téléphone, etc.)	3 000	2 893
Honoraires du commissaire aux comptes	2 400	2 424
TOTAL FONCTIONNEMENT	10 500	10 425
ADMINISTRATION		
Fournitures de bureau (dont un ordinateur en 2017)	3 100	2 015
Frais postaux	4 000	3 486
Communication (dépliants, AG, réceptions, déplacements, etc.)	6 400	6 407
Frais de déplacement des bénévoles	0	2 218
Services extérieurs (cotisations, documentation, etc.)	1 400	1 335
TOTAL ADMINISTRATION	14 900	15 821
ACTIVITÉS		
Voix de la Forêt et Feuilles Vertes	6 600	6 670
Guide des sentiers	4 000	4 251
Autres publications	1 000	2 512
Réparation de la croix de Guise	0	1 680
Matériel d'exposition	4 400	534
Entretien des sentiers, points de vue, promenades, etc.	4 400	1 868
Panneaux sur les sentiers Bleus	5 000	0
TOTAL ACTIVITÉS	25 400	17 515
Dotations aux amortissements	200	235
Terrain valeur comptable	0	1 631
TOTAL DES DÉPENSES	51 000	45 627
RÉSULTAT	0	+ 1 216
TOTAL	51 000	46 843

Résultat du budget 2017 équilibré.



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES M. ALAIN GUILMONT

Au regard des règles et principes comptables, je certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice 2016 ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Je tiens à souligner la qualité du travail de Bertrand Dehelly, trésorier, et de Collette Jalenques, trésorière adjointe, qui tient la comptabilité avec rigueur, et je note l'importance du travail réalisé par les nombreux bénévoles de l'Association.

Il convient de noter que l'Association des Amis de la Forêt de Fontainebleau, étant reconnue d'utilité publique peut recevoir des legs, ce qui devrait assurer le financement de ses opérations exceptionnelles pour la forêt de Fontainebleau.

EXAMEN ET VOTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION N° 1

APPROBATION DU RAPPORT MORAL

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport moral présenté par le secrétaire général, approuve ce rapport.

LA RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION N° 2 APPROBATION DES COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2016 ET QUITUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du trésorier et celui du commissaire aux comptes, approuve les comptes arrêtés au 31 décembre 2016 qui présentent un excédent de 1 216 €, et donne quitus au président, au trésorier et au conseil d'administration pour leur gestion.

LA RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION N° 3 AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter

ter cet excédent de 1 216 € au report à nouveau.

LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION N° 4 AUGMENTATION DU BARÈME DES COTISATIONS

L'assemblée générale fixe le barème des cotisations à compter de l'exercice 2018 à :

Membre individuel : 32 €.

Ménage adhérent : 40 €.

Associations/sociétés : 70 € et plus.

Membre bienfaiteur : 70 € et plus.

LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION N° 5 ÉLECTION ET RENOUVELLEMENT DE MANDATS D'ADMINISTRATEURS

Les mandats de MM. Jean-Claude Beaugard, François Beaux, Jean-Claude Polton et Pierre Regnault arrivent à expiration en 2017. L'assemblée générale renouvelle les mandats de MM. François Beaux, Jean-Claude Polton. MM^{ES} Dominique de La Fortelle et Julie Quélet, ainsi que M. François Virely, se sont portés candidats. L'assemblée générale les élit administrateurs.

Ces administrateurs, en conformité avec l'article 7 des statuts, sont nommés pour quatre ans, soit donc jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

L'assemblée remercie MM. Pierre Regnault et Jean-Claude Beaugard, dont les mandats sont terminés, pour leur engagement au sein de l'Association.

LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LES ENJEUX POUR 2017

Le président présente les quatre priorités de l'association pour l'année 2017.

Action n° 1

La propreté en forêt

Il s'agit d'un sujet majeur. L'Association s'est fortement mobilisée et a sensibilisé les élus locaux de même que l'opinion publique locale, notamment à travers la publication d'un *Cahier Noir* qui a eu une large diffusion. En effet la propreté en forêt s'est dégradée de façon préoccupante, comme les chiffres de collecte donnés par l'ONF le confirment : le volume collecté est ainsi passé de 200 tonnes en 2014 à 357 tonnes en 2015. Pour 2016, l'ampleur de ces volumes a conduit l'ONF à suspendre provisoirement sa collecte, faute de moyens financiers appropriés pour y

faire face. Les raisons de cette situation sont multiples. Il s'agit moins d'un relâchement du comportement des usagers de la forêt que de celui d'automobilistes de passage et de particuliers ou professionnels de communes voisines de la forêt qui vont y déposer leurs monstres ou leurs gravats. Les élus locaux ont pris conscience du problème. Une convention signée en début d'année entre le SMITOM-LOMBRIC et l'ONF représente une mesure très positive. Le préfet a créé un groupe de travail sur la question de la propreté sur l'ensemble du département. La communauté d'agglomération compte se saisir de ce problème, et a retenu les questions d'environnement parmi ses compétences. L'Association a reçu le soutien de nombreux maires également préoccupés par la dégradation des comportements sur leurs communes.

Il faut aller plus loin et mettre en place un véritable « Plan propreté » qui devrait fixer des objectifs, recenser les moyens d'action, y compris financiers, et préciser le partage des responsabilités entre les nombreux acteurs concernés : État, conseil départemental, SMITOM-LOMBRIC, communauté d'agglomération et communes périphériques à la forêt, ONF, associations.

Action n° 2

Une meilleure information en forêt

Une convention signée entre ces différents acteurs permettrait de constater leur engagement dans ce plan d'action. L'Association propose que chaque sentier balisé fasse l'objet d'une information plus précise notamment sur sa longueur, la durée de son parcours, le dénivelé, ses points remarquables. Un panneau à mettre en place à plusieurs endroits de son parcours, assorti d'une carte, donnerait ces informations. L'ONF a déjà donné son accord de principe. Il reste à fixer les modalités de mise en œuvre : nature des informations à donner, présentation, moyens financiers à prévoir. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'ONF.

Action n° 3

Protection de la forêt

Cet enjeu comporte plusieurs aspects. L'Association est très attachée au plein respect du statut de protection défini pour le massif de Fontainebleau en 2002 et qui a prouvé son efficacité. Ainsi les ajustements éventuels à son périmètre ne peuvent être qu'exceptionnels, de portée limitée, de surface réduite et s'inscrire dans une logique de

valorisation de la forêt ou de sécurité de ses usagers. Dans le cadre de la révision actuelle, les Aff n'ont donné un avis favorable que sur un nombre très réduit d'opérations, essentiellement des giratoires et une aire de co-voiturage. Ces ajustements devront être compensés. Ce point de vue sera encore exprimé devant le commissaire enquêteur désigné. Un autre aspect est la défense du statut de protection lui-même. Un projet de décret circule actuellement au ministère de l'Agriculture qui prévoit des exceptions à l'application de ce statut, notamment pour une exploitation minière ou des fouilles archéologiques. Le représentant des Aff qui participe aux réunions organisées par le ministère a exprimé sa ferme opposition à ces exceptions. Enfin la protection de la forêt passe par une pratique maîtrisée du VTT en forêt. L'Association a donné son accord de principe pour tracer des sentiers dédiés pour les vététistes : une bonne concertation se poursuit sous l'égide de l'ONF avec les associations locales de VTT. Il va de soi que cet accord ne vaut que dans la mesure où ces associations reconnaissent l'interdiction d'emprunter les sentiers pédestres, telle qu'elle est prévue dans le plan d'aménagement.

Action n° 4

Projet d'inscription de la forêt de Fontainebleau au Patrimoine mondial de l'UNESCO

Le président cède la parole à Gérard Tendron qui suit, avec Jean-Claude Polton, les travaux du comité scientifique créé pour préparer le dossier de candidature.

La Ville de Fontainebleau, en partenariat avec l'Office national des forêts et l'Établissement public du château de Fontainebleau a engagé, en juillet 2016, une démarche de concertation pour proposer l'inscription de la forêt de Fontainebleau en sa qualité de « paysage culturel » au Patrimoine mondial de l'UNESCO, en extension du classement du château au Patrimoine mondial, prononcé en 1981.

Un comité de pilotage a été constitué. Il a mis en place un comité scientifique dont sont membres les Amis de la forêt et les Amis du château, représentés respectivement par Jean-Claude Polton et moi-même. Le comité scientifique comprend une trentaine de membres, historiens, spécialistes de la forêt, des sciences naturelles et des sciences humaines, de la

culture, des paysages, du tourisme. Un chargé de mission organise les très nombreuses réunions de travail, sollicite des contributions des uns et des autres et fait des synthèses au fur et à mesure des réflexions et de l'avancement des travaux. Les Amis de la forêt et les Amis du château ont fourni une large documentation et des contributions particulières qui ont été appréciées.

L'objectif est de constituer un dossier, très documenté et argumenté, selon un canevas impératif fixé par l'UNESCO qui mette en évidence la valeur universelle exceptionnelle du site et qui réponde à un ou plusieurs des dix critères de sélection susceptibles d'être retenus. Il devra également mettre en évidence l'authenticité de la valeur culturelle de la forêt, les moyens d'en assurer l'intégrité et les mesures de protection et de gestion garantissant le maintien dans le temps de la valeur universelle exceptionnelle des lieux. Le dépôt du dossier de proposition d'inscription sur la liste indicative soutenue par la France est prévu pour l'automne 2017.

Les critères selon lesquels l'inscription sera proposée sont au nombre de deux :

Être un exemple éminent de l'utilisation traditionnelle du territoire, représentatif d'une culture et de l'interaction humaine avec l'environnement

À ce titre, sera mis en évidence la multifonctionnalité forestière marquée par la survivance des usages traditionnels au cours des dix derniers siècles : la forêt territoire de chasse pour les souverains depuis l'an mil, qui y pratiquaient avec faste la chasse à courre, mais aussi la chasse au vol et la chasse à tir, la forêt source de produits forestiers et notamment de bois, mais aussi patrimoine écologique exceptionnel et forêt de loisirs, lieu de naissance à Fontainebleau de la protection de la nature avec la création des réserves artistiques en 1861, devenues depuis réserves biologiques, puis de l'Union internationale de la conservation de la nature à Fontainebleau en 1948. Mais aussi l'émergence précoce et le développement du tourisme de nature, avec notamment la création, dès 1840, des sentiers Denecourt, avec le balisage, et la description, dans des guides de promenade, de parcours pédestres aménagés, étendus après lui à l'initiative de communes riveraines et entretenus depuis par les AFF. Seront évoqués également les droits d'usage accordés aux dix-sept paroisses riveraines de la forêt afin de les dédommager des dégâts occasion-

nés par le gibier de la forêt qui allait se nourrir en plaine et des équipages poursuivant le gibier dans les terres agricoles, avant les récoltes, bien au-delà des limites de la forêt, avec notamment le droit de pâturage de 10 000 bovins et le pacage de 6 000 porcs à l'époque de Louis XIV.

Témoigner d'un échange d'influences dans le domaine des arts et de la création des paysages

D'abord rendez-vous de chasse des rois de France, lieu de villégiature de trente-quatre souverains qui y venaient pour des séjours de chasse, le château a été progressivement agrandi et embelli par quatorze d'entre eux. L'architecture et le décor du château ont eu une influence considérable sur l'évolution artistique en France et en Europe avec la première et la seconde École de Fontainebleau, puis les arts décoratifs des XVII^e et XVIII^e siècles et ceux du Premier et du Second Empire. Les grandes constructions ou les décors sur le thème de la chasse témoignent des liens majeurs entre château et forêt par la pratique de la chasse, en particulier le jardin de Diane, la galerie des Cerfs et la galerie de Diane et l'appartement des chasses avec la série des grandes toiles de Jean-Baptiste Oudry sur les chasses de Louis XV. La forêt, quant à elle, a été parmi les premières grandes forêts royales à être aménagée pour faciliter l'exercice de la chasse et constituer un cadre fonctionnel et magnifique aux plaisirs du roi et de la cour : création de la route Ronde pour permettre aux dames de la cour de suivre les chasses en carrosse, ouverture de 1 100 km d'allées cavalières et aménagement de carrefours en étoile, bornage de la forêt délimitant le domaine royal sans interrompre le parcours des équipages qui débouchaient en plaine, création de parquets clos pour la chasse à tir et de puits pour abreuver le gibier, les chiens des meutes royales et les chevaux, création de croix matérialisant les lieux de rendez-vous et de relais de chiens et de chevaux pour la vènerie royale, construction de chenils et d'écuries pour les équipages royaux comme aux Héronnières. Seront évoquées également les modifications majeures des paysages liées aux plantations feuillues sur 6 000 ha et l'introduction des pins en forêt sur 5 000 ha à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle afin de reboiser les cantons les plus pauvres de sable et de grès, ou dégradés par l'abondance du gibier et des animaux domestiques et, enfin, sera décrite la géologie si particulière de Fontainebleau qui a conduit à l'exploitation du grès à très grande échelle pour le

pavage des rues et les constructions, dont l'apogée se situe sous Louis-Philippe avec 1 000 carriers vivant en forêt et produisant 3 millions de pavés chaque année. De même sera rappelée l'influence des peintres et des littérateurs sur la sauvegarde des vieilles futaies et la naissance, à Fontainebleau et dans les villages proches, de la peinture naturaliste de paysages forestiers et d'une littérature internationale d'inspiration naturaliste, grâce aux séjours locaux de très nombreux écrivains.

Voilà, à ce stade des réflexions et des travaux en cours, les orientations retenues afin de convaincre l'UNESCO de l'intérêt d'étendre le classement du château au patrimoine mondial à la forêt qui lui sert d'écrin et dont les liens étroits avec le château sont attestés depuis mille ans.

Examen de la motion proposée par le conseil d'administration

Propreté du massif forestier de Fontainebleau

Les Amis de la Forêt de Fontainebleau

- Constatent avec satisfaction que la motion adoptée lors de l'assemblée générale tenue en 2016 a reçu un large écho auprès des élus locaux, du public comme des médias.

- Remercient les associations partenaires qui ont co-signé le *Cahier noir* diffusé en octobre 2016 de même que les médias locaux et nationaux qui ont relayé leur campagne de sensibilisation.

- Notent la conclusion, le 18 janvier 2017 d'une convention entre le SMITOM-LOMBRIC et l'ONF visant à renforcer leur coopération en matière de lutte contre les déchets en forêt de Fontainebleau.

- Estiment que cette convention constitue un premier pas dans la bonne direction mais qu'elle ne règlera pas à elle seule le problème de la propreté en forêt.

- Souhaitent que la nouvelle communauté d'agglomération s'implique, y compris financièrement, dans les actions de propreté en faveur de la forêt et qu'elle soit chef de file en vue d'assurer la coordination des actions dans ce domaine.

- Souhaitent que les actions de surveillance, de verbalisation et les poursuites des actes délictueux soient renforcées.

- Rappelent leur demande qu'une convention de partenariat, réunissant tous les acteurs – région, département, communautés d'agglomération, SMITOM-LOMBRIC, ONF, organisations professionnelles, associations –, soit signée dans le

cadre de « Fontainebleau forêt d'Exception » en vue de répartir les compétences et les charges relatives à la collecte et au traitement des détritiques et gravats en forêt.

**LA MOTION PROPOSÉE SUR LA PROPRETÉ
DE LA FORÊT EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le débat qui a suivi, auquel ont participé notamment le sous-préfet Jean-Marc Giraud, Pascal Gouhoury, Pierre-Édouard Guillain et Claude Lasherme de même que des adhérents ou des représentants d'associations amies, a fait apparaître un large consensus, notamment sur la question de la propreté en forêt.

Pascal Gouhoury confirme en particulier que la communauté d'agglomération aura bien des compétences dans le domaine de l'environnement : Marie-

Charlotte Nouhaud, en tant que vice-présidente, est responsable de ce domaine. Ainsi, la communauté d'agglomération se sent concernée le problème de la propreté en forêt dont la dégradation est effectivement préoccupante. Il se propose de mettre en place prochainement un groupe de travail qui réunira tous les acteurs impliqués, dont l'objectif est de définir pour la fin de l'année un plan propreté, qui serait accompagné d'une convention avec toutes les parties concernées. Le directeur de l'ONF rappelle les conditions dans lesquelles son prédécesseur avait été conduit à suspendre la collecte. Il s'interroge sur le point de savoir si une telle mission incombe bien à l'ONF qui n'a pas une expertise particulière dans le domaine de la collecte des déchets. Le

directeur des routes rappelle les termes de l'accord qui existe entre sa direction et l'ONF en matière de propreté des routes départementales. Parmi les suggestions faites, notamment par le sous-préfet, Jean-Marc Giraud, pour augmenter le coût pour le contrevenant, on retiendra celle qui consiste à ce que les Aff se portent partie civile, pour préjudice moral. D'autres sujets sont également abordés, en particulier le développement de la prostitution en forêt, le respect du statut de protection dont bénéficie le massif, la perspective d'un accroissement de la fréquentation de la forêt en cas d'inscription au patrimoine mondial, les risques d'un développement anarchique de la pratique du VTT.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 h 30 ■



IN MEMORIAM

GÉRARD FORTIER

Né le 9 juillet 1934, autodidacte de talent, Gérard Fortier a fait carrière dans l'expertise comptable dans différents cabinets et entreprises pour terminer à la Compagnie Générale des Eaux, cadre supérieur au service financier.

Gérard a rejoint la Commission terrain en juin 2007, date à laquelle il a succédé à Michel Blanchet, comme baliseur du tronçon Guichot-Roche-aux-Sabots du circuit des Vingt-Cinq-Bosses.

Actif sur le terrain, il prit ensuite la responsabilité du sentier n° 17 (la Malmontagne), puis celle du circuit ONF du Haut-Mont. Affaibli par la maladie, il cessa son activité sur le terrain en 2016 et nous a quitté le 24 août dernier.

Très présent aux réunions de la Commission terrain auxquelles il participait activement et discrètement, Gérard était un des éléments très engagés de cette instance clef de notre Association qui rassemble, quatre fois par an, l'ensemble des baliseurs des sentiers.

Il était membre du Club alpin français. Il continuait à exercer des responsabilités au CAF de Fontainebleau où il était un animateur très apprécié.

Les Amis de la Forêt de Fontainebleau expriment toute leur tristesse et toute leur sympathie à son épouse Louise.